

TERMES DE REFERENCE

Assistance technique destinée à l'évaluation de l'intégration de l'approche genre dans deux (2) Plans d'Action Communaux (PAC)

Cordoue, 30 mai 2023

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Date limite de réception des offres : **20/06/2023**

Date début du service : **après signature du contrat**

Date limite d'exécution du service : **30/12/2023**

Montant : **40.000MAD TTC.**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- Note méthodologique.
- CV des personnes expertes.
- Références du bureau d'études.
- Offre financière.

Indication de l'objet du courrier : **AT Évaluation intégration approche genre 2 PAC (ALHOCEIMA-AIT QAMRA)**

Les dossiers doivent être communiqués à l'adresse Électronique :

contrataciones@andaluciasolidaria.org

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique, sur l'adresse électronique susmentionnée.

1. CONTEXTE

Le projet *"Promotion de l'égalité hommes-femmes et alliances régionales pour l'incorporation de la participation des femmes à l'agenda politique local et leur autonomisation économique au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie"* est financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement -AECID-, et les provinces de Jaén et Cadix ; et mis en place par FAMSÍ avec la en partenariat avec la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités des gouvernements locaux de 3 pays d'Afrique du Nord pour la coopération et le travail conjoint dans le développement de politiques municipales d'égalité et d'autonomisation des femmes dans le domaine de la vie politique et économique, conformément à l'ODD 5.

À cet effet le projet repose sur trois résultats à atteindre :

- **R1** : Capacité de plaidoyer accrue et renforcement du rôle des collectivités locales et de leurs réseaux dans 3 pays d'Afrique du Nord dans les politiques de développement territorial intégrant l'approche genre
- **R2** : Soutien aux actions des gouvernements locaux de 3 pays d'Afrique du Nord et de leurs réseaux, qui font progresser l'autonomisation et l'autonomie économique des femmes, en termes de l'employabilité, de l'indépendance et de la participation, ainsi que le développement de politiques de relance économique avec une approche genre
- **R3** : Renforcement de la coopération Sud-Sud, régionale et triangulaire à travers l'échange d'expériences et d'actions conjointes pour la promotion de l'égalité et de l'approche genre entre les gouvernements locaux de 3 pays d'Afrique du Nord et d'Espagne et leurs réseaux.

En ce qui concerne le résultat 2, différentes activités d'assistance technique et formation ont été programmées afin de garantir un accompagnement rapproché aux gouvernements locaux dans leurs démarches d'intégration de l'approche genre dans leurs plans d'action et d'emploi.

Les lois organiques N°111-14, 112-14, 113-14 exigent l'application de l'approche méthodologique dite genre dans les Plans d'Action Communal -PAC- pour en faire des programmes qui visent à lutter contre les inégalités. La prise en compte de l'approche genre dans la budgétisation territoriale est également encouragée par ces lois organiques, qui poussent par ailleurs les communes à la création des Instances de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre -IEECAG- et leur implication dans le processus d'élaboration de ces PAC.

Le projet s'inscrit donc dans cette démarche entamée par le Gouvernement du Maroc visant à promouvoir la participation des femmes au niveau local et à renforcer les outils et mécanismes de mise en place d'une gouvernance territoriale sensible au genre.

Puisque les communes marocaines ont récemment approuvé leurs nouveaux PAC pour la période 2022 – 2027, il est fort souhaitable de mener un exercice d'évaluation de l'intégration de l'approche genre dans les PAC.

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION DE SERVICES

L'objectif de l'assistance technique sera de mener un processus d'évaluation de l'intégration de l'approche genre dans deux (2) Plans d'Action Communal (PAC) en étroite concertation avec les

IEECAG et les cadres et élus communaux chargés du suivi du PAC. Les communes identifiées sont la Commune d'Al-Hoceima et la Commune d'Ait Qamra.

L'évaluation devrait ainsi aboutir à :

- Valoriser les efforts déployés au niveau local en matière d'intégration du genre dans la planification territoriale ;
- Identifier les insuffisances et lacunes en matière d'intégration du genre dans les PAC récemment approuvés ;
- Proposer des recommandations bien précises en matière d'intégration du genre à tenir compte lors de la révision mi-parcours des PAC ;

3. DEROULEMENT ET TÂCHES

Le(a) consultant(e) mènera l'assistance technique aux deux communes cibles en étroite coordination avec le FAMSÍ, la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Le processus d'évaluation vise de mesurer le degré d'intégration de l'approche genre dans le PAC de deux (2) communes, ainsi que d'apporter de recommandations pour l'amélioration de chaque PAC. Ce processus sera conduit par le(a) consultant(e) à travers les étapes suivantes :

- Étape 1 : Définition de la méthodologie d'évaluation et des critères d'évaluation.
- Étape 2 : Revue documentaire à partir des documents mis à disposition par les communes.
- Étape 3 : Ateliers participatifs pour l'évaluation des PAC. Le public cible des ateliers sera composé des membres de l'IEECAG et les cadres et élus communaux chargés du suivi du PAC. Normalement, deux (2) ateliers par commune devraient suffire pour garantir la concertation nécessaire lors du processus d'évaluation.
- Étape 4 : Élaboration et présentation du rapport d'évaluation incluant les conclusions et des recommandations à tenir compte pour la révision mi-parcours du PAC ainsi que les outils nécessaires à l'intégration de l'approche genre et le suivi de son application pour les deux communes lors de la mise en place des prochains PAC en annexe

Le prestataire devra présenter lors d'un atelier régional regroupant les représentants des IEECAG et les cadres et élus communaux chargés du suivi du PAC des collectivités territoriales marocaines membres de la Fédération ANMAR, l'expérience capitalisée lors de cette évaluation.

Les tâches principales du consultant(e) seront :

- Définir la méthodologie et outils d'évaluation du degré d'application de l'approche genre des PAC des deux communes cibles ;
- Mener l'analyse de la documentation apportée par la commune ;

- Guider les ateliers participatifs visant de faire participer les membres des IEECAG et les cadres et élus communaux chargés du suivi du PAC dans le processus d'évaluation et d'élaboration des recommandations pour l'intégration de l'approche genre lors de la révision mi-parcours des PAC ;
- Etablir le rapport de l'évaluation et les recommandations pour intégrer l'approche genre lors de la révision mi-parcours des PAC ;
- Fournir les outils nécessaires pour à l'intégration de l'approche genre et le suivi de son application lors de la mise en place des prochains PAC
- Intervenir lors de l'atelier régional de partage de l'expérience avec le reste des communes membres d'ANMAR ;

4. OBLIGATIONS DE FAMSİ ET DU PRESTATAIRE

Pour le bon déroulement de l'action, le **FAMSİ s'engagera** à :

- Veiller au bon déroulement de l'activité en conformité à ce qui est recueilli dans ce document de termes de référence ;
- Mobiliser les communes 2 cibles à travers les partenaires du projet (ANMAR et DGCT) ;
- Mobiliser les communes ANMAR pour participer dans l'atelier régional de partage de l'expérience ;
- Faire signer à travers médiation de la Fédération ANMAR un engagement pour l'intégration des recommandations lors de la révision mi-parcours du PAC par le conseil municipal de chaque commune après approbation du rapport d'évaluation et recommandations ;
- Prendre en charge les frais de la prestation de service et de l'organisation de l'atelier régional ;

Obligations du prestataire de services :

Pour réaliser l'assistance technique, le(a) consultant(e) réalisera son travail en coordination avec les partenaires du projet en s'engageant à :

- Respecter les orientations recueillis dans ces TdR ;
- Adapter la démarche d'évaluation au contexte de chaque commune ;
- Faire une proposition méthodologique pour la conduite du processus d'évaluation ;
- Guider les six (6) étapes du processus d'évaluation susmentionnées dans le point précédent ;
- Animer l'atelier régional de partage de l'expérience mené avec les deux communes cibles ;
- Accomplir les tâches susmentionnées dans le point précédent ;
- Remettre les livrables précisés dans le point 7 du présent document ;
- Suivre les procédures techniques et administratifs de FAMSİ ;
- Suivre les procédures techniques et administratives FAMSİ.
- Soumettre une facture pour les services et livrables liés à chaque tranche de paiement.

5. QUALIFICATION

- Formation supérieure en droit, le cadre institutionnel et les politiques d'égalité hommes-femmes au Maroc développement ou équivalent ;
- Formation spécifique sur la planification stratégique, l'approche genre, la formation et l'animation ;
- Expérience en général dans la formation des autorités locales, ainsi que dans le domaine de la planification stratégique locale et l'application de l'approche genre dans les politiques publiques ;
- Expérience spécifique dans l'élaboration de plans communaux avec approche genre ;
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe ;
- Espagnol souhaitable ;

Les personnes intéressées doivent joindre à leur offre technique et économique, leur CV qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSI.

L'évaluation des offres sera fait selon la suivante grille :

CONCEPT	TRANCHE DE PONCTUATION (100%)
Offre Technique (CV + note méthodologique)	35%
Améliorations techniques	5%
Offre économique	60 %

6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

La date de finalisation de la prestation de service est le **30 décembre de 2023**.

7. LIVRABLES

Livrables de la prestation de services :

- Guide méthodologique du processus d'évaluation (y compris les critères d'évaluation) du degré d'application de l'approche genre dans les PAC ;
- Outils d'animation ateliers participatifs d'analyse des PAC pour évaluation du degré d'introduction de l'approche genre et établir les recommandations spécifiques à chaque PAC ;

- Rapport du processus d'évaluation et recommandations (y compris listes de présence et photos) pour chaque commune ;
- Outils nécessaires pour l'intégration de l'approche genre ainsi que le suivi de son application lors de la mise en place des prochains PAC ;
- Lettre d'engagements de chaque commune pour l'intégration des recommandations lors de la révision mi-parcours du PAC ;

8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de 40.000 MAD (TTC).

La prestation couvre à la fois les frais de déplacement, hébergement et restauration du consultant.

9. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à cet appel d'offre implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR et SIGNER ANNEXE I)

ANEXO I. CERTIFICADOS/DECLARACIONES JURADAS

D/Dña con DNI/NIF.....como representante de la Entidad..... con CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

☐ Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

☐ Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

☐ Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

☐ Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

☐ Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

☐ Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

☐ El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En Sevilla, a de de 2023.

Firma